

BIENVENUE - NOUS DÉBUTERONS BIENTÔT



MERCI DE GARDER VOTRE CAMÉRA OUVERTE ET VOTRE MICRO FERMÉ DURANT LA RENCONTRE



SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS **DURANT** LA RENCONTRE, MERCI DE LES ADRESSER DANS LE CLAVARDAGE.



MERCI D'ÊTRE LÀ, NOUS SOMMES CONTENTS DE VOUS VOIR À NOUVEAU. BONNE RENTRÉE!

Lancement des stages

MAITRISE EN PSYCHOÉDUCATION

Automne 2023 - Hiver 2024

UQTR



Université du Québec
à Trois-Rivières

Déroulement de la présentation

1. Présentation de l'ÉFPP et portrait du placement en stages 2023-2024
2. Site des stages
3. Présentation du stage
4. Calendrier et planification du stage
5. Évaluation du stage
6. Règlements
7. Autres informations pratiques
8. Prochaines démarches

1. L'ÉQUIPE DE LA FORMATION PRATIQUE EN PSYCHOÉDUCATION (ÉFPP)

Campus de Québec

stages.qc.psychoed@uqtr.ca

Joëlle Dumas-Doyon, agente de stage

joelle.dumas-doyon@uqtr.ca

Poste 2806

Claudine Gobeil, secrétaire aux stages

stages.qc.psychoed@uqtr.ca

Poste 2804

Campus de Trois-Rivières

stages.tr.psychoed@uqtr.ca

Stéphanie Groleau, agente de stage

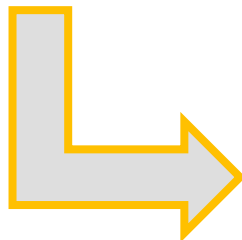
stephanie.groleau@uqtr.ca

Poste 4082

Josiane Gélinas, secrétaire aux stages

stages.tr.psychoed@uqtr.ca

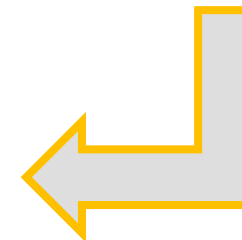
Poste 4095



Sonia Marchand, coordonnatrice des stages

sonia.marchand@uqtr.ca

Poste 3548



RÉPARTITION STAGIAIRES

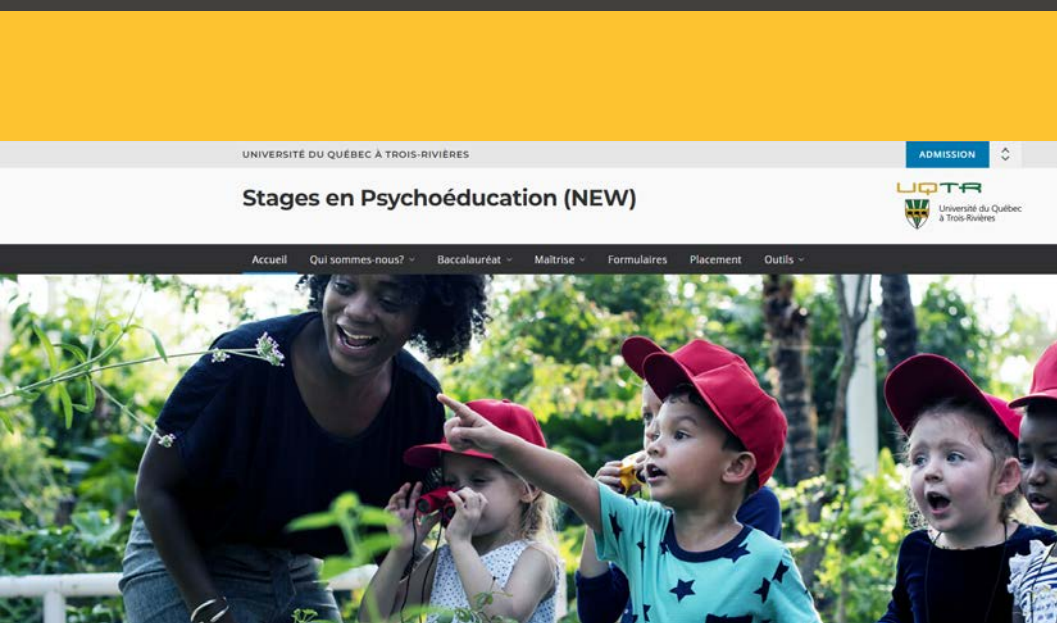
CAMPUS QUÉBEC		Nombre de stagiaires au baccalauréat	Nombre de stagiaires à la maîtrise	COHORTES 2023-2024
Scolaire				
	Primaire	7	6(SMT)	
	Secondaire	11	5(SMT)	
	Adultes - Cégeps	4	4	
	Alternatifs	6	-	
Sous-Total		28	14	42
CISSS/CIUSS				
	CISSS-CA	9	6	
	CIUSSS-CN	12	7	
	Autres	1	5(SMT)	
Sous-Total		22	18	40
CUSSP		1	4(SMT)	5
CPE		1		
CHSLD		1		
Communautaire				
	Famille	12	2	
	DI-DP-TSA	4		
	Santé mentale	5		
	Dépendances	1		
	Marginalisé	5		
	Autres	1	1	
Sous-Total		28	3	31
CHSLD		1		1
Total		81	39	120

CAMPUS TR		Nombre de stagiaires au baccalauréat	Nombre de stagiaires à la maîtrise	COHORTES 2 023-2024
Scolaire	Précolaire	1		
	Primaire	13	7	
	Secondaire	10	2	
Sous-Total		24	9	
cisss/ciuuss	CLSC	9	4	
	DPJ/CJ	11	6	
	DI/TSA	7	2	
	Santé mentale	4	5	
	Dépendances		2	
	Services sociaux généraux		1	
Sous-total		31	20	
Communautaire	Famille	7	2	
	Dépendances	3	2	
	RD-DI-DP-TSA	1	1	
	Victimes et auteurs	3		
	Jeunes adultes	2		
	Marginalité	1		
	Santé mentale			
	Personnes âgées	2	1	
	Maison de transition	1		
Sous-total		20	6	
CNESST			2	
CPE		3		
Premières Nations	Services sociaux	1		
Total		79	37	116

1. SITE DES STAGES

Vous trouverez sur le site des stages les documents importants entourant les stages. Les documents sont mis à jour au début de chaque session. Par ailleurs, plusieurs formations sont disponibles dans l'onglet du même nom. Voici l'adresse :

www.uqtr.ca/stagespsychoeducation



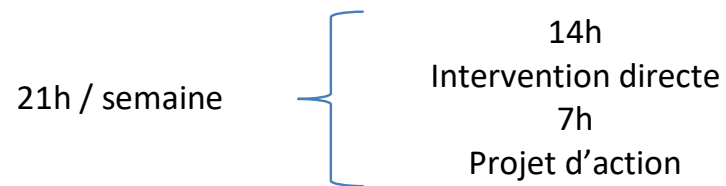
UQTR



3. Présentation des stages

BUTS ET DURÉE DU STAGE

Deux sessions consécutives = 26 semaines



Intervention directe (14h)

- Évaluer l'adaptation psychosociale et les capacités adaptatives de la personne
- Établir un programme ou un plan d'intervention et veiller à son application
- Évaluer les résultats et l'efficacité de l'intervention

Projet d'action (7h)

→ Moyen visant à développer les compétences associées au rôle-conseil (processus)

L'exercice du rôle-conseil

Définition	L'exercice du rôle-conseil consiste à accompagner un individu, un groupe ou une organisation offrant des services à une clientèle en difficulté d'adaptation, dans un processus d'apprentissage et de changement, selon une modalité appropriée à leurs besoins, aux objectifs poursuivis et aux normes du milieu (tiré de l'OPPQ, 2016; Journée de formation continue)
Objet	Un intervenant ou un groupe d'intervenants dans un contexte professionnel et organisationnel en relation avec un sujet ou un groupe de sujets, cibles ultimes de l'intervention. Le rôle-conseil peut également avoir pour objet l'organisation elle-même. Le terme intervenant désigne l'ensemble des professionnels auprès de qui le psychoéducateur peut exercer son rôle-conseil, qu'ils soient enseignants, agents de réadaptation, éducateurs, etc.
Finalité	Lorsqu'il exerce un rôle-conseil, le psychoéducateur cherche à favoriser chez un intervenant, un groupe d'intervenants ou une organisation, une réponse adéquate aux besoins d'intervention psychoéducative manifestés par un sujet ou un groupe de sujets.

Document complet
diffusé
sur le site des
stages

- Outre la définition, les autres éléments sont tirés de Caouette (2016). Une conception de l'exercice du rôle-conseil. Dans M. Caouette et coll. (éds). Le psychoéducateur et l'exercice du rôle-conseil. Longueuil, QC : Béliveau éditeur.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX POURSUIVIS

1. Consolider vos compétences relationnelles et professionnelles
2. Développer votre pratique d'intervention psychoéducative
3. Développer vos compétences associées au rôle-conseil

Contexte :

- En assumant, de façon autonome, la prise en charge continue d'individus, de familles ou de groupes (aspect clinique)
- En menant un projet d'action (aspect rôle-conseil)

DESCRIPTION DU PROJET D'ACTION À MENER DANS LE CADRE DU RÔLE-CONSEIL

Lorsqu'il exerce un rôle-conseil, le psychoéducateur cherche à **favoriser chez un intervenant, un groupe d'intervenants ou une organisation**, une réponse adéquate aux **besoins d'intervention** psychoéducative manifestés par un sujet ou un groupe de sujets.

Il est attendu que ce projet réponde à **un besoin réel du milieu de stage**, qui sera identifié par la personne stagiaire en début de stage, à l'aide d'un processus d'analyse des besoins.

Le spécifique de l'exercice du rôle-conseil par le psychoéducateur se traduit par **son souci de s'impliquer activement dans le milieu**, d'en être partie prenante, favorisant ainsi un contact avec les différents acteurs de l'intervention et les différentes dimensions de l'organisation.

La mise en œuvre de ce projet constitue une partie spécifique de ce qui est **réalisé dans le stage** et compte pour 30 % du temps de stage.

ACTIONS PROFESSIONNELLES QUE LA PERSONNE STAGIAIRE DOIT RÉALISER À L'INTÉRIEUR DU PROJET D'ACTION

- Définir un problème rencontré par le milieu de stage et pour lequel une contribution pourrait être mise en œuvre;
- Cerner les besoins relatifs au problème;
- Identifier une contribution possible en réponse à ces besoins;
- Planifier une action, identifier des moyens cohérents et préciser les stratégies de cette contribution;
- Assurer la transmission des connaissances sur la problématique en veillant à son utilité auprès du milieu;
- Évaluer son action, les moyens mis en œuvre et les stratégies utilisées.

SÉMINAIRE DE STAGE

- Le cours est élaboré de manière à vous soutenir et vous guider dans la mise en œuvre du projet d'action.
- Le cours dispose d'un site Web à l'intérieur duquel toute la documentation est disponible (profil stage – profil mémoire).
- En temps normal, tous les projets d'action seront présentés lors du colloque organisé par le département (profil mémoire présente leur projet de recherche).

Pour voir des exemples de projets d'action

https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw031?owa_no_site=2684&owa_no_fiche=75&owa_bottin=

Rôles et responsabilités des personnes impliquées directement dans les stages

Stagiaire

- Assume la responsabilité de sa formation pratique
- Prend connaissance et répond aux exigences du stage
- Respecte le Code de déontologie et les normes de pratique de l'OPPQ et les codes d'éthique du milieu et du Département

Responsable du tutorat

- Prend connaissance des suivis cliniques assumés par la personne stagiaire
- Offre la rétroaction nécessaire aux apprentissages et à la qualité de l'exercice professionnel
- Apporte une contribution significative lors des rencontres tripartites
- Informe la personne responsable de la supervision de toute situation préoccupante

Responsable de la supervision

- Partage ses observations avec la personne responsable du tutorat quant à l'exercice de la personne stagiaire
- Représente l'UQTR dans l'ensemble du déroulement du stage
- Accompagne la personne stagiaire dans le développement du projet d'action
- Assume la responsabilité de l'évaluation finale

RENCONTRES

Tutorat/ Supervision/Tripartite

Type	Buts	Fréquence
Tutorat	<ul style="list-style-type: none">• Assurer l'intégration dans le milieu• Aborder les savoirs (théoriques, pratiques, expérientiels) de l'exercice professionnel• Obtenir du support quant au développement de la pratique professionnelle• Souligner les forces et les défis à relever de son exercice professionnel	1h / semaine
Supervision	<ul style="list-style-type: none">• Mettre à jour sa compréhension et sa représentation de la posture professionnelle• Démystifier et résoudre les enjeux associés à l'exercice• Développer une pensée critique et une autonomie professionnelle• Stimuler la capacité d'introspection	3h/ aux deux semaines
Tripartite	<ul style="list-style-type: none">• Clarifier les mécanismes de réalisation du stage• Apprécier les compétences et dresser un portrait complet de la démarche d'apprentissage et du niveau de compétence acquis	2h à trois reprises

UQTR



4. CALENDRIER ET PLANIFICATION STAGE

CALENDRIER DU STAGE

Semaine de stage	Activité de stage
Semaine 1	Début des stages Cinq jours avant la tenue de la 1 ^{re} supervision, remise d'une rédaction sur le bilan de ses acquis et de ses compétences développées au premier cycle
Semaines 2 et 3	Première rencontre tripartite dans le milieu d'intervention
Semaines 7 et 8	Contact téléphonique entre les responsables de la supervision et du tutorat concernant l'adaptation de la personne stagiaire dans le milieu d'intervention
Semaine 10	Remise du travail 1 : Évaluation psychoéducative et plan d'intervention 15 points Remise du cahier d'appréciation des compétences à la personne responsable de la supervision Remise de l' évaluation formative de la supervision à l'aide de la grille d'appréciation de l'identité professionnelle Rencontre stagiaire-responsable de la supervision : analyse des compétences professionnelles et relationnelles à l'aide du journal de bord

Semaines 11, 12 et 13	Échange entre les responsables de la supervision et du tutorat quant à l'acquisition des compétences de la personne stagiaire en préparation à la deuxième rencontre tripartite (évaluation formative) Deuxième rencontre tripartite dans le milieu d'intervention
Semaines 18 et 19	Contact téléphonique entre les responsables de la supervision et du tutorat, au besoin
Semaines 23 et 24	Remise du travail 2 : Analyse critique d'une intervention 10 points Remise de l' évaluation sommative de la supervision à l'aide de la grille d'appréciation de l'identité professionnelle Remise du cahier d'appréciation des compétences à la personne responsable de la supervision
Semaines 25 et 26	Échange entre les responsables du tutorat et de la supervision quant à l'acquisition des compétences de la personne stagiaire en préparation à la troisième tripartite (évaluation sommative) Troisième rencontre tripartite dans le milieu d'intervention Rencontre stagiaire-responsable de la supervision : analyse des compétences personnelles et professionnelles à l'aide du journal de bord Évaluation sommative de la supervision 20 points Auto-évaluation du journal de bord 5 points Évaluation sommative des compétences 50 points
Semaine 26	Fin du stage

***** ATTENTION : Ce calendrier peut être amené à changer. Vérifiez régulièrement vos courriel UQTR et référez-vous à votre responsable de la supervision. *****

- Il est important de faire votre compilation d'heures de stage avec assiduité.
- Les travaux académiques, la préparation et les rencontres de supervision ne figurent pas dans les heures comptabilisées.
- Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à contacter votre responsable du tutorat pour planifier votre entrée en stage.
- Pour calculer la date d'abandon sans remboursement: https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/actw003.afficher_dt_limite_abandon

UQTR

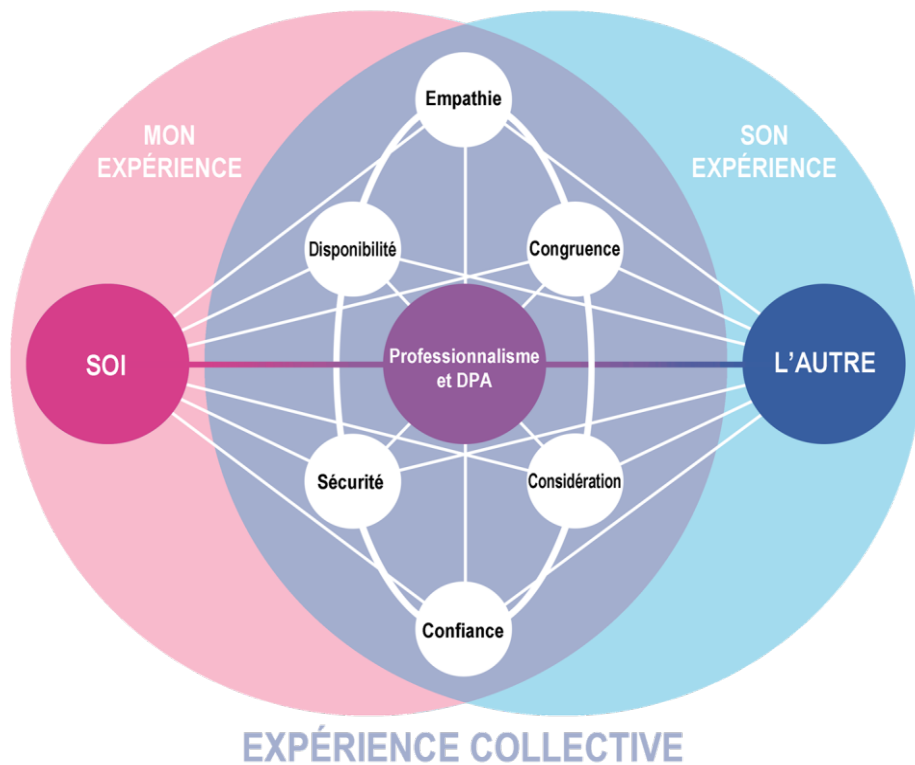


5. ÉVALUATION DES STAGES

Évaluations

Évaluation	Pondération	Type	Contenu	Exigences attendues
Stage	50 %	Appréciation de chacune des compétences à l'aide d'une grille et de commentaires pertinents	▪ Compétences professionnelles	Seuil minimal de 60 % pour chaque compétence
			▪ Compétences relationnelles (schèmes relationnels)	Seuil minimal de 70 % pour chaque schème
Travaux	25 %	Appréciation de la qualité des actes professionnels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluation psychoéducative et Élaboration d'un PI ▪ Analyse critique d'une intervention réalisée 	Seuil minimal de 60 % pour chacun des travaux
Supervision	25 % Dont 5% autoévaluation	Appréciation de l'identité professionnelle, du journal de bord et des rencontres de supervision	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluation des objectifs de stage en regard de l'identité professionnelle 	Seuil minimal de 60 %

APPRÉCIATION DES COMPÉTENCES RELATIONNELLES



Processus à poursuivre pour développer l'empathie

EMPATHIE

Dans les interactions :

Arrive peu à se mettre au diapason de L'AUTRE

Introspection limitée / Se connaît peu ou pas et ne cherche pas à le faire

N'est pas en mesure de développer une saine distance affective envers L'AUTRE

- Travailler à questionner le vécu, l'expérience/ manifester une qualité d'écoute par des gestes et un non-verbal
- Accroître la sensibilité et l'ouverture à ce qui se passe maintenant chez l'autre
- Développer une attention aux jeux dynamiques à l'œuvre
- Manifester de l'introspection pour avancer et construire

Attitude visant à comprendre ce que vit l'autre personne

Réfère à la capacité à se mettre au diapason de L'AUTRE et à objectiver

(Gendreau, 2001)

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

1.	Évaluer la situation de manière rigoureuse et en accord avec le mandat reçu.
2.	Déterminer, en accord avec le mandat reçu, un plan ou un programme d'intervention, préventif ou réadaptatif, pour une personne, un groupe, une famille ou une organisation.
3.	Assurer la mise en place du plan ou du programme d'intervention et de ses modalités spécifiques, auprès de la personne et de son entourage, du groupe, de la famille ou de l'organisation.
4.	Soutenir, conseiller ou assister la personne, le groupe, la famille ou l'organisation dans sa démarche d'adaptation à son environnement.
5.	Agir dans un rôle-conseil auprès d'autres acteurs.
6.	Gérer sa pratique de manière à en assurer la rigueur et la pertinence, en conformité avec les normes en vigueur.
7.	Objectif personnel relatif aux compétences professionnelles.

UQTR



6. RÈGLEMENTS

ABSENCES

- La personne stagiaire est tenue de se présenter à toutes les supervisions. Elle doit également se présenter dans son milieu de stage selon l'horaire établi.
- Si la personne stagiaire doit s'absenter, elle en avise ses responsables de la supervision et du tutorat. Les heures manquées devront être reprises.
- Lorsque l'absence découle d'une maladie et que celle-ci se prolonge au-delà de 3 jours, elle doit faire remplir le formulaire prévu à cet effet par son médecin (disponible sur le site des stages).
- En cas d'absence prolongée, la personne stagiaire pourrait se retrouver dans l'obligation d'abandonner son stage.
- Toute absence non motivée auprès des responsables de la supervision et du tutorat entraîne un échec.
- La personne responsable de la supervision peut exiger le retrait immédiat du milieu de stage de la personne stagiaire qui manifeste des lacunes majeures.

RÈGLEMENTS

- La personne stagiaire devra se soumettre aux règles de l'établissement de stage concernant le transport de notes ou de documents reliés à la clientèle et appliquer celles de la confidentialité.
- Les stages sont non rémunérés.
- Le GUIDE DE STAGE est la ressource en termes d'objectifs à atteindre et de documents de référence.
- Si la personne stagiaire est appelée à utiliser son véhicule personnel pour certains déplacements en lien avec le stage, notamment le **transport d'usagers**, elle doit en aviser la personne responsable de sa supervision. Elle doit aussi s'assurer qu'une assurance est prise à cet effet et compléter le formulaire «*Utilisation d'un véhicule personnel*» disponible sur le site des stages.
- Un stage **ne peut être repris qu'une seule fois**, et ce, peu importe qu'il ait fait l'objet d'abandon volontaire, d'arrêt obligatoire ou d'échec.

UQTR



7. AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

DÉONTOLOGIE ET RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

- Article 48. « Le psychoéducateur ne doit pas, par quelconque moyen de communication que ce soit, prononcer des paroles, publier un écrit, diffuser des photos, des images, des vidéos ou effectuer tout autre acte allant à l'encontre des dispositions du présent code ou inciter quelqu'un à agir ainsi. »
 - Code de déontologie de l'OPPQ / https://www.ordrepsed.qc.ca/~media/pdf/Psychoeducateur/Code_de_d__ontologie.ashx?la=fr

Loi 15 : Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives

À compter du 26 avril 2023, **des nouvelles dispositions de la Loi sur la protection de la jeunesse**, visant à assouplir les règles en matière de confidentialité et à permettre, dans des circonstances déterminées, la communication à la DPJ de certains renseignements confidentiels, seront effectives, et ce, à toutes les étapes du processus d'intervention de la DPJ.

Les modifications visent à faciliter le transfert des informations et des renseignements confidentiels dans l'intérêt de l'enfant, afin de permettre d'assurer sa sécurité et de favoriser son bien-être (réf. Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives (PL15))

Tous les professionnels membres d'un ordre, quel que soit leur milieu de pratique, sont appelés à collaborer avec les services de la DPJ (RTS, évaluation/orientation et application des mesures), et **sont tenus** de fournir à la personne autorisée par la DPJ l'information utile et pertinente à la situation de l'enfant/adolescent. Ces professionnels, dont les psychoéducateurs, **doivent** communiquer à la personne autorisée par la DPJ, les renseignements confidentiels contenus dans le dossier de l'enfant, à condition que ces renseignements soient en lien avec le motif de compromission allégué ou que ces renseignements permettent de vérifier la présence de faits nouveaux dans la situation de l'enfant recevant déjà les services de la DPJ (article 35.4 de la Loi sur la protection de la jeunesse).

Si elle l'estime nécessaire, la personne autorisée par la DPJ peut aussi pénétrer dans le bureau d'un professionnel ou dans un établissement afin de prendre connaissance du dossier de l'enfant ou en faire une copie, et ce, à toute heure raisonnable ou même en tout temps, en cas d'urgence. Elle peut aussi prendre connaissance, sur place, du dossier d'un parent ou d'une autre personne mise en cause par un signalement, si elle y est autorisée par le tribunal.

(Extrait du Point.com de l'OPPQ le 13 avril 2023)

Loi 14 : Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail

L'objectif de cette loi est d'assurer une meilleure protection des personnes qui réalisent un stage en milieu de travail.

La loi accorde des droits équivalents à ceux prévus dans la Loi sur les normes du travail (LNT) en matière de congés de courte durée et de harcèlement psychologique ou sexuel.

La protection des stagiaires prévoit des recours pour toute personne qui croit avoir été victime d'une pratique interdite ou d'un harcèlement.

Pour en savoir plus sur vos droits et sur les ressources mises à votre disposition, veuillez consulter le site internet suivant:

https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw031?owa_no_site=7095

https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/GSC131/O0004452923_Loi_visant_assurer_la_protection_des_stagiaires.pdf

Accident et incident en stage

1. Aviser le milieu de stage : Démarche propre au milieu de stage :

Les milieux ont l'obligation de:

- Fournir les premiers secours;
- Si nécessaire, de transporter la personne blessée vers l'hôpital;
- Tenir un registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours.

2. Recevoir des soins : Consultation médicale avec un médecin et attestation médicale du professionnel de la santé pour accident au travail :

S'il y a blessure, vous devez consulter un médecin de votre choix et demander une attestation médicale **POUR UN ACCIDENT DE TRAVAIL.**



3. Aviser l'Université :

- Votre responsable de la supervision
- Remplir le Formulaire de déclaration d'accident de l'UQTR :

- https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw031?owa_no_site=2007&owa_no_fiche=27&owa_aperçu=N&owa_imprimable=N&owa_bottin=

4. Suivre les recommandations du médecin concernant vos tâches en stage :

Il est important de bien suivre les recommandations du médecin et d'informer votre milieu de stage et votre responsable de la supervision de celles-ci. Le responsable de la supervision avisera l'agente de stage afin que nous assurions un suivi avec vous et le milieu.

La CNESST couvre les stagiaires en cas d'accident lors du stage à même titre qu'un.e employé.e du milieu. À l'hôpital, VOUS DEVEZ DONC REMPLIR FORMULAIRE POUR UN ACCIDENT DE TRAVAIL.

ÉTUDIANTE OU ÉTUDIANT ASSOCIÉ À L'OPPOQ

Vous souhaitez entrer de façon graduelle dans la profession? Établir un réseau de contacts professionnels? Avoir accès à certaines activités de l'Ordre et recevoir ses publications?

L'étudiante ou l'étudiant qui poursuit une formation en psychoéducation donnant accès à un permis de l'Ordre peut devenir étudiante ou étudiant associé. Cela ne fait toutefois pas de cette personne un membre de l'Ordre et elle devra éviter de s'afficher comme psychoéducatrice ou psychoéducateur.

Pour devenir étudiante ou étudiant associé, remplissez le formulaire prévu à cet effet sur le site de l'Ordre.



RISQUES associés à l'embauche des stagiaires

Différentes questions à se poser

1. Quels pourraient être les impacts de difficultés rencontrées en tant qu'employé sur mon stage ?
2. Quels pourraient être les impacts de difficultés rencontrées dans mon stage sur mon statut d'employé ?
3. Comment bien définir mes tâches en tant qu'employé par rapport à mes tâches de stagiaire (pour moi-même et les autres)?
4. Comment bien définir mes heures en tant qu'employé par rapport à mes heures de stagiaire (pour moi-même et les autres) ?
5. Quels sont les risques de conflits d'intérêts associés au double statut ?

Il est interdit de rémunérer les heures de stages.

L'important est de voir à préserver l'espace d'apprentissage pour le stage, de bien comprendre la notion d'imputabilité et de s'arrimer avec la personne responsable de la supervision.

UQTR



8. PROCHAINES DÉMARCHES

PROCHAINES DÉMARCHES

Communiquer avec votre responsable du tutorat

- Organiser votre première journée de stage (horaire, point de rencontre, stationnement, etc.). Si le milieu vous demande de commencer votre stage avant la date de début officielle, vous devez en faire la demande à l'agente de stage en ajoutant votre responsable du tutorat en copie conforme
- Demander si vous devez respecter des consignes sanitaires spécifiques au milieu pour l'entrée en stage

Attendre les communications de votre responsable de la supervision

- Valider les dates et modalités de vos supervisions
- Recevoir les consignes spécifiques pour votre première supervision

Rédiger votre bilan des acquis

- À remettre 5 jours avant votre première supervision

Remplir les formulaires suivants disponibles sur le site des stages :

À remettre lors de votre première supervision:

- Engagement à la confidentialité et aux valeurs professionnelles*
- Transport d'usagers dans votre véhicule personnel (s'il est envisagé que vous devez utiliser votre véhicule dans le cadre de votre stage)*

À transmettre par courriel (adresse ci-dessous) au plus tard le 30 septembre :

- Coordonnées du milieu de stage* (validées auprès de votre responsable de tutorat).

Stagiaires du campus de Québec: stages.qc.psychoed@uqtr.ca

Stagiaires du campus de Trois-Rivières: stages.tr.psychoed@uqtr.ca

Conseils pour bien débuter l'expérience

1

Être PRÊT

2

OSER poser des questions et OSER demander de l'aide

3

Préparer vos journées et vos interventions

4

Faire le bilan de vos journées (bons coups et défis)

5

Parler de ce que vous vivez

6

Vous engager dans des relations professionnelles avec les membres de l'équipe du milieu de stage

Lectures	Fait
Plan de cours	
Guide de stage	
Cahiers d'appréciation	
Livre disponible en ligne gratuitement via la Bibliothèque de l'UQTR Stéphanie Hovington (2021). <i>Le stage dans les métiers relationnels : Profiter pleinement de son expérience</i> . LesÉditionsJFD inc.	
Documents incontournables sur le site de l'OPPQ (Code de déontologie, tenue de dossier, référentiel des compétences, l'évaluation psychoéducative)	
Documents sur le site de l'OPPQ pertinents en regard de votre milieu de stage (La psychoéducation en milieu scolaire; Le psychoéducateur en santé mentale jeunesse/adulte; Lignes directrices sur le PI pour une personne hébergée en CJ; Cadre de référence pour une pratique rigoureuse de l'intervention en réadaptation auprès des enfants, des jeunes et de leurs parents en CSSS et en CJ; Lignes directrices sur l'évaluation d'une personne dans le cadre de la LPJ; Lignes directrices sur l'évaluation de l'enfant présentant des indices de retards de développement, les psychoéducateurs en DI et TSA, psychoéducateurs et psychoéducatrices auprès des aînés, etc.)	
Documents pertinents sur le site internet de mon milieu de stage (à propos des services, de la mission, des valeurs, des approches)	
Documents pertinents vus dans certains cours en rapport avec la clientèle auprès de laquelle je m'apprete à déployer mes compétences professionnelles et relationnelles	

Conseils pour bien débuter l'expérience (suite)

7

« N'ayez pas peur de faire une erreur. Mais faites-en sorte de ne pas faire la même erreur deux fois »

Proverbe d'Akio Morita

8

Consulter et utiliser les outils mis à votre disposition sur le site des stages

- Atelier sur l'évaluation psychoéducative
- Atelier sur les défis des jeunes professionnels
- Atelier sur la déontologie et la tenue de dossier
- Atelier sur la rédaction du journal de bord

UQTR



Bon stage et bonne session à toutes et à tous!